



PTB Saint-Nicolas

Saint-Nicolas, 13 décembre 2022

Motion : Énergie

Madame la présidente

Vu la hausse des prix de l'énergie constatée actuellement en Belgique et partout en Europe.

- Considérant que l'énergie est un bien de première nécessité et que son coût pèse de plus en plus sur les ménages.
- Considérant le nombre exponentiel de ménages n'arrivant plus à faire face à leurs factures.
- Considérant que les mesures prises par le gouvernement fédéral sont tout à fait insuffisantes alors que les coûts de l'énergie continuent à augmenter
- Considérant d'autre part que l'explosion des prix de l'énergie aura inévitablement un impact sur les finances communales déjà mises à mal
- Considérant que des mesures supplémentaires doivent être prises pour permettre aux ménages, mais aussi aux petits indépendants, PME et collectivités locales d'être protégés,

- Vu les surprofits records des multinationales de l'énergie qui s'enrichissent aux dépens des travailleurs et des petites et moyennes entreprises.

Ne pouvant se résigner à ce que de nombreux citoyens de notre commune n'aient pas les moyens de se chauffer cet hiver, le conseil communal demande donc au gouvernement fédéral :

1. De mettre en place une diminution et un blocage des prix de l'énergie comme en France par exemple.
2. De taxer sérieusement les surprofits des multinationales de l'énergie pour garantir une baisse des factures et un blocage des prix.
3. Une reprise du secteur de l'énergie par le service public.

Les conseillers communaux du PTB :

Terranova Rosa ; Odangiu Iulian ; Scarafone Sergio ; D'Hont Michel

Note explicative de la motion énergie déposée par le PTB

Cette motion « Energie » a pour but de mettre en évidence que les mesures prises par le gouvernement fédéral sont tout à fait insuffisantes vu le coût de bien de consommation de première nécessité.

Nous demandons de transmettre notre motion aux représentants suivants :

TRANSMET la présente délibération :

- A Mme la Présidente de la Chambre des Représentants ;
- A Mmes et MM. les chefs de groupe à la Chambre des Représentants ;
- A M. le Premier ministre ;
- A Mmes et MM. les vices-premiers ministres ;

